CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra rompre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les annonces publiées en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.

La belle maison connue sous le nom de **HOTEL DU LAC** située à l'embouchure du Bayou St.-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier pourra être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieuse il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignements, s'adresser à

may 29 B. BOOTH & Co.

A LOUER.

Le beau **MAGASIN** à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une **MAISON** en briques à deux étages, rue Poucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
Yawl rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

AVIS.—La société qui existait entre feu Bernard Duchamp et le soussigné (sous la raison de Kennedy & Duchamp,) est dissoute. Toutes personnes qui pourraient devoir à la dite société, sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai entre les mains de M. Gaston Bertin, qui est dûment autorisé à percevoir tout ce qui pourrait être dû. Et toutes personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la dite raison de commerce, sont invitées à présenter leurs comptes, pour être soldés.

6 mai DUNCAN KENNEDY.

LES soussignés ont ce jour formé une société, sous la raison de *Kennedy Durel & Co.*

DUCAN KENNEDY,
M. VALCOUR DUREL,
GASTON BERTIN.

6 mai

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement neufs, quelque uns et une cuisine en fer ; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à

2 mai FLANC & BRUGIER.

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches 33 caisses de TABAC, en carottes de premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront en parti de tabac en totalité ou par caisse, aux consommateurs.

21 avril DU BERTRAND & LEGENDRE.

FER de marquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, est à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No 117, et chez MM. Dufour et Desbois, vis-à-vis le café de la Bourse, rue de Chartres.

Vins rouge en barriques Ste. Emilion, Canon Pomerol et Médoc des années 1822, 1825, 1827 et 1831; et d'importation antérieures, vins en caisse rouge, des mêmes crus et même année—ainsi que des vins blancs d'Aux de Bergerac, 1819; et de Grave Barsac 1825, Muscat, &c., le tous à des prix modérés également quelques nouliers de sangsues de Hongrie 1er. choix.

17 mai P. LAFAYE.

UN français, âgé de trente ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire un peu. Il donnera les renseignements les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresse qui l'indiquera à B. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—1

$10 DE RÉCOMPENSE.

POUR quiconque ne sera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. B. Coquet, nommée **CAROLINE**, âgée de 18 ans, bien connue en ville pour être coquette ; elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on l'a vue au faubourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont précaution de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi.

Une [illegible]

LE soussigné vient de recevoir des Etats-Unis les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du pays, savoir :

Bottes pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de lin ciré, souliers et escarpins très fins à sous-pieds, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARBAIZA,
22 av rue Condé et Dumaine.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine.

AU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE, NO. 233.

LA saison actuelle étant la plus propice pour l'emploi de certains Cosmétiques de toilette que l'on trouve dans le magasin ci-dessus, le soussigné se permet quelques observations sur l'usage à faire des articles suivans :

A l'approche des chaleurs la chevelure des dames, fatiguée par le tiraillement qu'elle a éprouvée par les coiffures de l'hiver, nécessite un soin particulier.

Le savon liquide au jaune d'œuf, est très nécessaire pour nettoyer la tête et disposer les cheveux à recevoir les corps gras, tels que pommade, huile, crème &c, qui tous ont plus ou moins la propriété de les faire croître, en prévenir la chute, les rendre souples et les lisser.

On se trouvera fort bien de l'usage de l'huile florale de Sainy, de la macassar de Rowland, de l'huile clarifiée, inodore ou parfumée, de la pommade à la moëlle de bœuf, de la graisse d'ours, de la macassar, de la France, phytoïne de Gueland, bâtons de pommade cosmétique, &c.

Pour le teint on fera usage de la *Cold Cream* ou crème de limçons ; crème de Perse, qualité supérieure; de la de concombres; poudre très fraîche; fécule, ou poudre de patates; crème de rose; blanc de perle ; rouge *surfin, en pots, en* feuilles ou en vinaigre ; lait de rose, &c.

Savons de toilette à toutes les odeurs, en tablettes, en boules, en poudre, en essence et en crème ; pâte d'amandes *liquides* ou en poudre, pour blanchir la peau ; la célèbre crème de gusse d'amandes amères, de Demarson, toujours fraîche et très odorante, si réputée pour adoucir la peau.

Pour la bouche : Eau balsamique et poudre de Demarson, poudre de Ceilan, corail et opiat très frais.

Essences très fines et à toutes les odeurs, pour le mouchoir, entr'autres celle si renommée Capricé de Valérie; eau-de-vie de Lavande double et ambrée, eau des Alpes; de de Cologne de toutes qualités, jusqu'au double extrait de Demarson, et le No. 24 de Marie Farina; eau de fleurs d'oranger de rose, &c.

N. B.—Tout le monde connaît les qualités précieuses qu'acquièrent les cordiaux en vieillissant, les personnes qui désireraient se procurer de très vieilles eaux Régénératrice, de l'Enhan, de des Carmes, de des Alpes, de des Montagnes Françaises, de Cologne, &c. en trouveront que l'on peut leur garantir avoir 15 ans de flacon.

Très bonne vanille, à la livre ou à l'once, pour faire les glaces; fabrique de moutarde créole et autres; vinaigre de l'Estragon &c. 11 avril L. EYZEN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. FESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 199, entre Bourbon et Dauphine. 21 av

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.

LE soussigné vient de recevoir de Philadelphie quelques cannaises de bottes, souliers et brodequins qui seront vendues à 25 pour 100 meilleur marché qu'on ne peut les trouver dans aucun magasin de cette ville, par douzaines ou paires. Les acheteurs sont engagés à se rendre au magasin du soussigné.

J. C. AYERS,
Rue de la vieille Levée, No. 40, près des Magasins bleus. 9 mai.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cyprès, qu'ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à ornières, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs.

TOURNE & BECKWITH,
2 mai Nouvelle Levée, No 15

A VENDRE pour cause de départ.—2 caisses ginghams, 1 cabriolet neuf gris; 1 caisse serrures damassées; 1 glace, fleurs artificielles; 1 caisse soie à coudre; 1 caisse chemises et mousseline de batiste; 1 caisse chemises de toile ; 1 caisse shalls et fichus écossais ; 1 caisse [illegible] à voile; toiles à l'eau-de-vie; Champagne, s'adresser chez MM. Th. Nicolet et Co. au magasin, rue Toulouse, No. 31. 7 mai.

[illegible] BUCRE, en débarquement du bateau à vapeur Vermillon, et à vendre par [illegible] BERDITE & Co. 36, Rue Levée

VENTES PAR LE MARSHAL.

Wm. Levy *contre* O. Train.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 21 juin, à 5 heures, au Principal, un bois de lit, un coffre et son contenu, une table, des ustensiles de cuisine, chaises, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 juin L. DAUNOY, marshal.

J. M. Bark *contre* Mlle. Bingere.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 18 juin, au bureau du marshall, rue Ste.-Anne à 5 heures de l'après-midi, une quantité de meubles, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

10 juin L. DAUNOY, marshal

Nicholson *contre* D. F. Waymouth.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mardi, 18 juin, à 4 heures, sur les lieux, quiconque des rues du Bassin et St Louis, un comptoir, 2 roues de loterie, un tableau, une table et beaucoup d'autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 juin L. DAUNOY, marshal.

Dus at Delac six *contre* H. [illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente jeudi, 12 juin, à 4 heures après-midi, rue Condé, entre Madison et Dumaine, le contenu d'un magasin de Tabac, consistant en tabac en feuille et à pouvoir des barriques et bouteilles, ainsi que tous les articles qui dé, endent de l'établissement.

8 juin L. DAUNOY, marshal

L. C. Hutchinson agent de Isaac T. Preston *vs.* James Hondley, L. C. Hutchinson agent de T. W. Carsten *vs.* le même, James Wright *vs.* le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 14 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval alezan, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 juin L. DAUNOY, marshal

R. Buanaugh *vs.* R. Sawyer.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans j'exposera en vente, samedi, 15 juin à 5 heures, P. M. les meubles meublants le café dans la rue Tchoupitoulas, No. 122, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 juin L. DAUNOY, marshal

K. H. Brunes & Co. vs. Peter Mott.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 2 juillet, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé dans la rue Hunter, entre celles de Tchoupitoulas et de la Nouvelle Levée, faubourg Lacoursse, ayant 33 pieds de face sur 90, plus ou moins, de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.

1 juin L. DAUNOY, marshal

Mme. Taylor *vs.* M. Jacobs.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 13 juin, à 5 heures, au Principal, 4 matelas, 2 matelats en plume, 1 lot de couvertures, une malle et le contenu, saisis dans la demande ci-dessus.

31 mai L. DAUNOY, marshal.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 18 juin, à midi, à la Bourse Hewlett, l'esclave nommée *Maria*, saisie à la poursuite de W. G. Thompson et M. Bernard.

18 mai L. DAUNOY, marshal

N. Norton contre Thos. Bullow, Daniel Bayton contre le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mercredi, 12 juin prochain, à midi, au café de Hewlett, un nègre nommé Peter, saisi dans la demande ci-dessus.

11 mai L. DAUNOY, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans*—29 mai 1833—*Paul Vital* contre *ses créanciers*—Sur lecture et enregistrement de la pétition de F. Myère, syndic des créanciers de l'insolvable, et du tableau de distribution des fonds qui se trouve entre les mains—il est ordonné par la cour que tous ceux y intéressés aient à déduire d'ici au lundi 10 juin, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et l'argent distribué en conséquence, et le dit syndic déchargé de sa responsabilité.

Par ordre de la cour,
30 mai—3 F. BUISSON, député greffier

A VENDRE A LAMADELE.

UNE HABITATION de 8 arpens de front, située en la paroisse d'Iberville, rive droit du fleuve, bornée dans sa partie supérieure par la bayou Gigolis, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Chamanay ayant, avec la double concession, une superficie de environ 900 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables, leurs magasins de 44 pieds sur 46, édifices sur dix colonnes en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peintures, et divisées en dix appartements, dont l'un contient un moulin à grit patent ; six cabanes à nègres, doubles, 14 sur solives avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardeaux et peintures ; l'une sur solives composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large ; avec machine à vapeur de trente chevaux, le moulin est adaptée au moulin à grit. Le magasin, très propre et clair, est de 72 pieds sur 36 de large ; il s'y trouve un équipage neuf, elle est entièrement en briques, les murs sont en mortier, les [illegible] de 50 pieds de long sur 36, les [illegible] en briques.—Tous les édifices sont nouvellement à l'exception des deux maisons, qui ont été faites l'année dernière.

La récolte est de 120 arpens de cannes, et la plantation de 70. Il est suffisamment pour les besoins de l'habitation.

2°. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensemble avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités :

Barney, âgé de 24 ans, bon sucreur de long, excellent pioucheur, pelle et hâche.

Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellent pioucheur, pelle et hâche.

Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellent pioucheur et hâche.

Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu couturier.

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henry, de 25 ans, charretier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Reuben, de 24 ans, sucreur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jerry, de 23 ans, laboureur, pioucheur, bicheur, boucherie et entendu à la machine à vapeur.

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Gold, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.

David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.

Alexander, de 24 ans, do. do. do.

Hy. Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.

Williams, de 24 ans, do. do. do. do.

Samuel, de 27 ans, do. do. do. do.

Basile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.

Davis, de 18 ans, pioucheur, bucheron et bonne pelle.

Jerry, de 20 ans, do. do. do.

Daniel, de 24 ans, sucreur de long, pioucheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elise Rutens, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront vendus le 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes :

Un tiers de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaïque à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pilules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, bagnettes de rideaux et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze toutes choses à ciseler et à dorer.

4 mai—6m.

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 5 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux par vin de Marseille; 90 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux; le tout ayant droit au drawback, à vendre par

4 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

CINQ CENTS PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

VINGT montres *patent* en or, fabrique de Tobias, Monras, Johnson et Houghton ; trois montres françaises en or, de Melly ; 50 à 60 montres *patent* anglaises en argent ; 12 chaînes de montre en or ; 6 dito de sûreté dito ; chaînes émaillées ; un écrin contenant des diamants ; deux dito contenant des perles et des diamants; un gros diamant monté sur une épinglette ; un diamant et une épinglette émaillée ; une grosse bague et plusieurs diamants ; 20 à 30 bagues à diamants assorties ; 100 à 120 bagues garnies de perles et de pierres ; un rubis et une rose montée sur une bague ; 90 paires de boucles d'oreille, en corail, filagramme, &c. &c. ; une paire grandes boucles d'oreille, avec une épinglette, montées en diamants ; 4 chaînes de femme, en or ; une quantité de boutons de chemise assorties; 8 médaillons en filagramme (forme de cœur); une paire lunettes en or; deux doux cuillères en argent ; 10 anneaux de deuil, avec cette inscription : *à la mémoire de* ; un grand écrin en camée ; un dito en or et en topaze ; et nombre d'autres articles dont le détail serait trop long.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera retrouver les articles ci-dessus ou retrouvera les voleurs, ou donnera des informations positives qui puissent conduire à cette découverte. *L. MUH,
10 juin rue de Chartres, No 115

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge— *F. J. Letellier* contre *ses créanciers*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de L. H. Pérand, notaire public, *samedi*, 22 juin courant, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la cour.
12 juin—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Jean Joseph Coiron* vs. ses *créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 11 de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire ; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues ; il est de plus ordonné que M. Geo. Asbridge soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,
10 juin—9 2ns F. BUISSON, dép. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—No. 6933—*Nathaniel Jos. Deblois* contre *ses créanciers* et *les créanciers de Callender et Deblois*.—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Callender et Deblois, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le lundi 1er. de juillet prochain, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable et de la faillite de Callender & Deblois, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre leurs personnes et leurs biens. Et M. John Nixon est nommé avocat des créanciers absens.

Par ordre de la cour,
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10 2ns F. BUISSON, *député greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—No 6932—*Pierre Huchet Kernion* contre *ses créanciers*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Hugues Pédesclaux, notaire public, le lundi 1er. juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du demandeur, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses biens.

Par ordre de la cour,
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10 2ns F. BUISSON, *député greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 29 mai 1833—*Allen Murphy* contre *ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Hugues Pédesclaux, notaire public, le samedi 6 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que C. Rosolus soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,
29 mai—10 F. BUISSON, *député greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—*Edmond Laporte* contre *ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été accordée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 13 juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour,
30 mai—3 F. BUISSON, *député greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—*Wm. Garrison* contre *ses créanciers*—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du pétitionnaire aient à déduire devant la cour, le samedi 22 juin prochain, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour,
30 mai—3 F. BUISSON, *député greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 25 mai 1833.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—[No. 6923.]—*Chs. F. Coulon Jumonville* contre *ses créanciers*.—Sur lecture et enregistrement de la pétition présentée par M. Marsudet, avocat du demandeur, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du débiteur ait lieu en l'étude de Charles De Armas, not. pub., *samedi*, 29 juin prochain, pour nommer un syndic en remplacement de M. Ed. Ducros, *dé. cédé*.

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 28 mai 1833.
29 mai—10 2ns F. BUISSON, *dép. greff.*

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE jeune homme connaissant très bien la partie des marchandises sèches et la tenue des livres, ayant de plus d'excellentes recommandations désire trouver un emploi dans un magasin, s'adresser au bureau de cette feuille.

6 juin

LA été conduite à la prison de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants, savoir :

Sally, négresse appartenant à Mme. Holliday, de la paroisse Jefferson.

Mariana, négresse appartenant à M. Rashall, de la Nouvelle-Orléans.

Eddy, négresse appartenant à M. Carlin, de la Nouvelle-Orléans.

Silvy, mulâtresse appartenant à M. Pages, de la Nouvelle-Orléans.

Cyprien, nègre appartenant à M. Aimée, habitant de la St. Jacques.

3 juin VICTOR PICAUD, *geolier*.

VINS—Malaga doux et sec, en quarts et en bis. moitiés ; vin de St. Lucar en quarts ; do. de Catalogne en pipes et en barils, dont une partie a droit au drawback, à vendre par 21 mai LINCOLN & GREEN.

A LOUER.—La maison située rue du Canal, No. 57, jusqu'au 1er. novembre prochain, prendre possession immédiatement, s'adresser à

11 mai I. OGDEN & CO.

BELLES CHEMISES DU GENRE LE PLUS NOUVEAU.—Reçu un nouvel assortiment de belles chemises du genre le plus nouveau. Aussi de belles chemises ginga pour le voyage

WM C. NORRIS,
3 mai rue de Chartres, No. 38.

SACS DE PITRE.—Vin de Madère de Cette, ayant droit au drawback, cire blanche, cigarres, cordes à balles, papier de paille, garance, toile à voile en coton, manufacture de Crooks, chapeaux de Castor superfins, camphre fin raffiné, en vente chez

HARRISON, BROWN & CO,
7 mai rue Royale, No. 117.

A CAJOU.—Une partie d'CAJOU choisi pour ce marché, en déchargement du navire Cincinnati, à vendre par

7 mai B. BOOTH & Co.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par

4 juin J. MAGER.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINÉE.
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de moutures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Americains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres; des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; du ciment hydraulique et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES RAIN.
JOHN STROUD
De l'ancienne raison de société François & James Rain.
23 janv

A LOUER.—La Maison de la rue St-Louis, peinturée et ornée par Wm. H. Taylor. S'adresser à H. Vendeuvre, rue de Chartres, No 48, ou au Bureau de la formation No. 16, rue St. Louis 6 juin

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments*—Jeudi, 13 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, à la folle enchère de Dorestan Forstall h. c. l. conformément à l'article 2579 du code civil, et pour compte de la succession de feu Alexis Andry h. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé dans le faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue du Craps, entre les rues des Français et de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus

Conditions : Un quart comptant, et le reste en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois, en billets par compons endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments*—Vendredi, 14 juin 1833, à dix heures du matin, il sera vendu dans la rue du Canal, No. 34, pour compte de la succession de feu John Penrice, un grand assortiment de caractères d'imprimerie, presses &c. composant l'établissement connu sous le nom de Louisiana Advertiser.

Conditions de la vente—L'imprimerie sera vendu en un seul lot, l'acquéreur s'obligeant à payer trois billets, remis par le défunt John Penrice à Peter K. Wagner, dont un de $1000 payable le 4 juin 1834, un de $333 33/100 payable à la même époque et l'autre de $1333 33/000 payable à 4 et 8 mois, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction

Par ordre de la cour.
3 mai W. F. C. DUPLESSIS, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments*.—Jeudi, 13 juin 1833, à dix heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feue Marie Gervais, veuve Jacques Larcheveque du Larche, rue St. Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne, un quantité considérable de marchandises sèches, meubles meublants et autres effets, appartenant à la succession de la défunte.

Conditions : Toute somme de $100 et au dessous payable comptant et toute somme au dessus de $100 payable à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour,
1er juin W. F. C. DUPLESSIS régis er

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis Cavan a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michel Lepage, décédé ab. intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

12 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Dorestan Forstall a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michel Honoré, h. c. l. décédé ab. intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

12 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu George Moore, et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
5 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu William Cullen, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par le tuteur du mineur Mc Cullen ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
5 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

LIVRES DE DROIT.

LES sous signés viennent de recevoir par le Salem, du Hâvre les livres suivants :

Programme du Cours de droit civil français, par A. M. Demante ; Etude du droit français par M. Nicholas Vilmartin ; Œuvres complètes de Chancelier d'Aguesseau, en 16 vol. ; Cours du droit commercial maritime, par L. J. Boulay-Paty ; Institutes de Justinien, nouvellement traduites par A. M. Ducaurroy, Thémis, ou Bibliothèque du Jurisconsulte par une réunion de magistrats de profes eurs et de jurisconsultes en 6 vol mes. Abrégé de la histoire de la jurisprudence romaine par J. J. Gazer ; des Institutions judiciaires de l'Angleterre comparées avec celles de France par Joseph Rey ; Code civil avec des notes indicatives par J. B. Lard ; Institutes de droit commercial par D. Ivancourt ; Analyse raisonnée du Code de Commerce, par M. Longnol ; Faculté de la hypothèque, par M. le baron Grenier ; Traité des donations, testaments &c par le même ; Cours de code civil, par Delvincourt, &c.

F. JOHNS & Co.
8 juin rue de Chartres, No 113

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en

500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Belfort ;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Saron bleu vif;
830 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
180 caisses Salaisons assorties;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarre Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Plumeau de 30 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces cassées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles graines pour oiseaux;
6 pipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
1040 chaînes d'Ail;
Le tout ayant droit au drawback.

F. H. PETITPAIN,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

TIR-AU-PISTOLET.

Sur le bord du Lac, près du chemin-à-coulisses, en allant à la Tour.

LES amateurs de ce genre de plaisir où se développe l'adresse